

Découvrir

le Conservatoire
à Rayonnement Régional de Cergy-Pontoise

200708

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

**CERGY-
PONTOISE**
ENERGIES OUEST

édito

Le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) est l'un des équipements culturels majeurs de Cergy-Pontoise et sa notoriété dépasse largement les frontières de l'agglomération (rencontres internationales de composition musicale, accueil d'étudiants venus de toute la France et de l'étranger, partenariat avec l'Université, mise en œuvre de la charte

Erasmus...). Cette excellence reconnue est le fruit de la qualité des enseignements dispensés et de la motivation sans faille de l'équipe pédagogique et administrative. Le CRR est également un lieu incontournable de production, de création et de diffusion artistiques dans la cité. Professeurs, équipe administrative et technique participent tous au rayonnement de l'établissement à travers le département et au-delà, ainsi qu'à la réussite des 1200 élèves qui chaque année viennent y apprendre la musique, la danse, ou le théâtre. Et c'est précisément aux futurs élèves et étudiants du CRR que s'adresse cette plaquette, qu'ils se destinent à une carrière professionnelle ou souhaitent se consacrer à une pratique amateur. Ils y trouveront toutes les informations nécessaires pour choisir leur discipline, organiser leur entrée au Conservatoire, envisager leur cursus, mais aussi les renseignements pratiques indispensables et la réponse à de nombreuses questions que parents et enfants sont amenés à se poser. Alors bonne lecture et bon apprentissage.

Jacques Feyte

Vice-président de la Communauté d'agglomération, délégué à la vie culturelle
Maire de Neuville-sur-Oise

Andrée-Claude Brayer

Directrice du Conservatoire à Rayonnement Régional

> Le Conservatoire à Rayonnement Régional	4
Ses missions, ses objectifs	4
Son histoire	5
Ses lieux et horaires d'enseignement	6
Saison musicale	7
> Etre étudiant au CRR	8
L'entrée au CRR	8
• Quelles sont les conditions d'admission ?	8
• A partir de quel âge peut-on entrer au CRR ? ..	10
• Inscriptions pour la rentrée ?	10
Les enseignements	12
• La musique	12
• La danse	14
• Le théâtre	15
> Les équipes du CRR	16
L'équipe administrative	16
L'équipe pédagogique	16
• Les professeurs de musique	16
• Les professeurs de danse	19
• Le professeur de théâtre	19
> Questions/Réponses	20
Comment allier scolarité et enseignement artistique ?	20
L'enseignement est-il ouvert aux adultes amateurs ?	21
Puis-je louer un instrument ?	21
> En bref	22
Les orchestres et ensembles instrumentaux	22
Les frais de scolarité	23
Un outil précieux : la médiathèque	23
L'accueil des personnes à mobilité réduite	23

Ses missions, ses objectifs

Le Conservatoire à Rayonnement régional de Cergy-Pontoise est un établissement d'enseignement artistique qui accueille environ 1 200 étudiants, encadrés par 85 enseignants.

Service de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, il est placé sous le contrôle pédagogique du Ministère de la culture et de la communication.

>> Ses missions

- Sensibiliser les élèves à la musique, à la danse et au théâtre, et les amener à un niveau élevé de connaissance et de pratique. (Cycle de Pratique Amateur)
- Former de futurs professionnels. (Cycle d'Enseignement Professionnel Initial)
- Répondre aux besoins de formation continue.
- Participer à la création et à la diffusion artistique. (Saison musicale de Cergy-Pontoise)

>> Ses objectifs

- Jouer pleinement son rôle de Centre de ressources départemental et régional dans les domaines qui lui sont propres.
- Favoriser la rencontre des élèves avec le public (spectacles) et le monde professionnel (master-class).



Son histoire

1970

L'école de musique est régie par l'Association pour le Développement de la Musique et des Arts (ADMAC) qui propose des cours de musique et des concerts.

1982

Création de l'École Nationale de Musique. L'ADMAC soutient le volet diffusion de l'ENM et deviendra plus tard l'association «Musique à Cergy-Pontoise».

1983

Nomination d'Andrée-Claude BRAYER à la tête de l'ENM. Elle est entourée d'une équipe dynamique composée d'une soixantaine de professeurs. Une saison de concerts est proposée au public cergy-pontain et le volet diffusion prend une grande importance.

1995

La réussite des élèves, les concerts organisés, le développement des enseignements font le rayonnement de l'école. Alain Richard, alors Président du SAN (Syndicat d'Agglomération Nouvelle) de Cergy-Pontoise, demande l'inspection de l'école en vue d'obtenir le label CNR.

1997

Après deux années d'inspection par le Ministère de la culture, l'ENM devient Conservatoire National de Région en janvier 1997 (seules trois ENM en 18 ans ont changé de statut ; Perpignan, Bayonne, et Cergy-Pontoise).

1998

Signature de la charte destinée à créer un réseau des écoles de musique de l'agglomération de Cergy-Pontoise. Le CNR est chargé d'aider à sa constitution, à favoriser les échanges et à servir de centre de ressources aux écoles.

2003

Les effectifs se stabilisent aux alentours de 1250 étudiants : 1000 musiciens, 200 danseurs et 50 comédiens. Le nombre d'étudiants en 3^e cycle a augmenté très sensiblement. Les enseignements sont structurés en départements.

2004

Le CNR est un service de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise.

2006

En octobre, le CNR devient Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) et met en place les nouveaux diplômes nationaux...

Ses lieux et horaires d'enseignement

En période scolaire

Cergy - Grand centre
Place des Arts - Niveau rue Haute
Tél. : 01 34 41 42 53

- lundi et jeudi de 9h30 à 20h30,
- mardi de 9h à 20h30,
- mercredi et vendredi de 9h à 20h,
- samedi de 9h à 19h.

>> Musique

Cergy - Grand centre
ou dans les antennes.

>> Danse

Cergy - Grand centre, Gymnase des Maradas, Axe majeur/Horloge et Eragny-sur-Oise.

>> Art dramatique

Cergy - Grand centre, Théâtre 95 et Ecole du Chemin Dupuis.

Pendant les vacances scolaires

Cergy - Grand centre : du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 18h

Pendant les vacances scolaires, les cours sont interrompus, mais le prêt de salles aux étudiants est maintenu. Cependant, le CRR est totalement fermé chaque année pendant les 15 premiers jours d'août et entre Noël et le jour de l'an.

Les antennes

>> Eragny-sur-Oise

Rue des Pinsons
Tél. : 01 34 64 11 12

>> Cergy-Axe majeur/Horloge

Maison de quartier, allée des Petits Pains
Tél. : 01 34 22 01 90

>> Cergy-Grand centre

Ecole primaire « Le Chemin Dupuis »,
avenue des 3 Fontaines
Tél. : 01 30 73 08 84

>> Gymnase des Maradas

Avenue Est - 95300 Pontoise
Tél. : 01 30 31 19 14

Saison musicale

En prolongement de ses activités pédagogiques le CRR assure un large volet « diffusion et création », répondant à sa mission .

A ce titre, il réalise une saison annuelle d'une vingtaine de manifestations sur l'ensemble de l'agglomération.

Cette saison artistique permet aux élèves et étudiants du Conservatoire, ainsi qu'à un large public d'accéder à de nombreux concerts (musique de chambre, orchestre symphonique, jazz, musiques du monde, danse, théâtre musical, etc...).

L'entrée au CRR

>> Quelles sont les conditions d'admission ?

Pour s'inscrire au CRR, il suffit de respecter les conditions d'âge selon la discipline choisie (voir tableau page 11). Les débutants sont admis dans la limite des places disponibles. Le CRR développe des classes d'éveil et d'initiation, facilitant ainsi l'accès aux plus petits.

En musique

> Disciplines instrumentales

Les cursus et les programmes suivent le schéma directeur des conservatoires classés. Les contrôles continus permettent une évaluation pendant le déroulement d'un cycle. Un examen avec participation de jurys extérieurs détermine le passage dans un cycle supérieur.

• DÉPARTEMENT CULTURE MUSICALE

> Analyse, écriture, histoire de la musique, commentaire d'écoute et harmonisation au clavier

Un niveau fin de 2nd cycle de formation musicale est exigé. Rencontre organisée avec les professeurs en septembre.

> Option bac

Ouvert aux étudiants de Terminale. Cours hebdomadaire d'1h30 : préparation de la partie théorique de l'option du baccalauréat. Inscription début septembre.

> Composition

Niveau de culture musicale exigé : fin d'études.
Admission après entretien avec le professeur.

• DÉPARTEMENT JAZZ ET MUSIQUES IMPROVISÉES

Ouvert aux adultes, préparation du CEPI Jazz. Niveau instrumental : fin deuxième cycle exigé. Admission sur concours d'entrée.

• DÉPARTEMENT VOIX

> Chant, technique vocale :

Ouvert aux adultes, admission sur concours d'entrée. Les cours comprennent un cours de chant et un cours de formation musicale chanteur.

> Ensembles vocaux du CRR :

Chœur d'enfants (8 à 11 ans)

Chœur de jeunes (12 à 17 ans)

Chœur d'adultes classique (admission sur audition).

En danse

Aucune condition n'est requise pour les enfants de 4 à 7 ans (atelier et initiation). A partir de 8 ans, un test d'entrée est organisé à la suite des inscriptions de la rentrée scolaire.

En art dramatique

Le cours «débutant» est en accès libre dès l'âge de 8 ans. Pour le cours avancé (17-25 ans) un test de sélection a lieu début septembre, à la suite des inscriptions.

>> A partir de quel âge peut-on entrer au CRR ?

	Age minimum	Age maximum	Age maximum		
	1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	CPA	CEPI	
Violon	6	10	15	24	23
Alto	6	12	16	24	23
Violoncelle	6	10	15	24	23
Contrebasse	6	14	19	25	28
Flûte traversière	8	12	17	24	23
Hautbois	8	13	18	24	23
Clarinette	8	13	17	24	23
Basson	7	15	21	25	25
Saxophone	8	13	18	24	24
Cor	6	14	19	25	25
Trompette	7	15	19	25	25
Trombone	7	15	20	26	26
Tuba	7	15	20	26	26
Percussions	8	14	19	25	25
Ondes Martenot	7				
Piano	7	11	15	24	23
Harpe	7	12	18	24	23
Guitare	8	12	18	25	24
Clavecin	8	14	18-23	28	28
Viole de Gambe	8	14	18-23	28	28
Traverso	8	14	18-24	27	28
Flûte à bec	7	12	18	24	27
Accompagnement		Admission sur concours d'entrée			30
Chant		Admission sur concours d'entrée			
Orgue	8	18	23	28	28
Danse classique	8	11		20	20
Danse jazz	10	13		22	22
Danse contemporaine	8	11		20	20
Un cycle d'« éveil musique et danse » est proposé aux		enfants dès l'âge de 4 ans			
Art dramatique : cours d'éveil à partir de 8 ans/d'initiation professionnel initial d'art dramatique à partir de 14 ans		de 12 à 15 ans, 1 ^e , 2 ^e et 3 ^e cycles / ouverture du Cycle d'Enseignement			

Certains instruments peuvent être commencés plus tôt par dérogation, sur proposition du professeur et après accord de la direction.

>> Inscriptions pour la rentrée

Les inscriptions pour les élèves débutants ou « continuants » se dérouleront du 5 au 8 septembre 2007.

Les élèves ayant déjà pratiqué une année d'instrument hors CRR sont admis dans la limite des places disponibles. Une priorité est donnée aux élèves du réseau des écoles de musique de l'agglomération de Cergy-Pontoise sur présentation d'un certificat de scolarité.

Les élèves ayant pratiqué plus d'un an d'instrument, passent un concours d'entrée : une liste de morceaux à préparer est affichée au CRR. L'élève dispose de 4 ou 5 semaines de préparation. L'admission se fait en fonction des résultats et des places disponibles.

Tous les élèves « continuants » passent un test de formation musicale : ce test détermine le niveau de l'élève, il n'est pas éliminatoire.

Les enseignements

>> La musique

Le cursus pédagogique est organisé en 4 cycles. Au sein de chaque département, l'équipe pédagogique évalue les élèves selon le principe de la notation continue, le passage de cycle étant soumis à un examen.

Initiation

Ateliers musique et danse : les enfants de 4 et 5 ans sont initiés conjointement à la danse et à la musique par deux professeurs spécialisés. Pas d'évaluation en fin d'année.

1^{er} cycle

(niveaux débutant et préparatoire)

Cycle d'apprentissage fondamental, formation musicale et chant choral totalement indissociables de toute pratique instrumentale. Durée du cycle de 3 à 5 ans.

2^e cycle

(niveaux élémentaire et moyen)

Pratique collective obligatoire, (ensembles ou orchestres de toutes sortes, chant choral...) en fonction des choix et des possibilités. Cycle conclu par le Brevet de Fin de 2^e Cycle comportant des disciplines complémentaires... (formation musicale, musique de chambre, déchiffrement, rédaction d'un exposé écrit...)

3^e cycle

Il comporte deux volets :

>> **3^e cycle de pratique amateur** CPA délivrant le Certificat d'Études Musicales, (CEM)

Ce diplôme regroupe plusieurs matières obligatoires et optionnelles autour de la discipline dominante et valide un excellent niveau artistique. Volume d'heures minimum 300 heures, durée entre 2 et 4 ans. Évaluation continue, dossier, examen terminal... Les étudiants se produisent tout au long de l'année dans le cadre de concerts, auditions, et manifestations diverses...

>> **3^e cycle d'enseignement professionnel initial**, (CEPI) délivrant le Diplôme National d'Orientation Professionnelle DNOP

L'entrée par concours dans ce cycle spécialisé suppose une orientation préprofessionnelle. L'étudiant, outre sa discipline dominante, étudie de nombreuses matières obligatoires et optionnelles sanctionnées par l'obtention d'Unités de Valeur. Volume d'heures minimum de 750h, durée des études entre 2 et 4 ans, examen terminal organisé à l'échelon régional. Ce nouveau diplôme remplacera progressivement le DEM. Tout au long de l'année, les étudiants se produisent dans de nombreux concerts «Carte Blanche», au CRR et à l'extérieur, qui leur permettent une bonne préparation à leur futur métier de musicien.

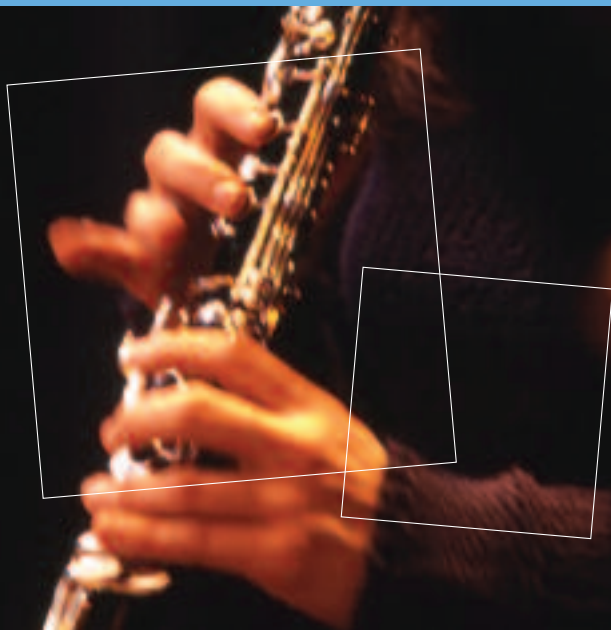
Entre ces deux propositions, se trouve le **Parcours individualisé** d'une durée maximum de deux années, permettant à l'étudiant ayant atteint le niveau de fin de 2nd cycle la poursuite d'un projet prenant la forme d'un contrat entre l'étudiant et le CRR.

4^e cycle : Perfectionnement

D'une durée d'une ou deux années, ce cycle permet aux étudiants de se préparer à l'entrée dans un CNSM ou une école supérieure. La discipline dominante est obligatoirement assortie de cours complémentaires, en particulier dans les domaines des pratiques collectives.

>> **Participation obligatoire pour tous les élèves et étudiants du CRR**

- **La saison musicale**, se déroule toute l'année avec une vingtaine de manifestations, accueillant les professeurs du CRR, des artistes extérieurs renommés avec des programmes de musique de chambre. Chaque élève est tenu d'assister au minimum à trois concerts annuels. (sur réservation mais gratuit)
- Tout au long de l'année, en liaison avec la saison musicale se déroulent des **master class publiques** avec des pédagogues invités, contribuant à stimuler le travail des étudiants et à favoriser les rencontres artistiques variées.





>> La danse

3 disciplines sont enseignées au CRR : classique, jazz et contemporaine. La durée et le nombre de cours hebdomadaires varient en fonction du niveau. Le cursus est organisé en 4 cycles :

Cycle d'initiation

- 4-5 ans : éveil avec ateliers « musique et danse » : initiation conjointe à la danse et à la musique par deux professeurs spécialisés.
- 6-7 ans : initiation à diverses disciplines chorégraphiques et à la danse classique.

Cycle d'observation

D'une durée de 3 à 5 ans, associé à des cours de formation musicale danseur. 3h30 à 6 h/semaine ateliers inclus. Examen de fin de cycle.

Cycle élémentaire

D'une durée de 3 à 5 ans, avec possibilité de participation à des ateliers ou à des options. 3h30 à 6h/semaine, ateliers inclus. Examen de fin de cycle.

3^e cycle de pratique amateur CPA

De 2 à 6 ans, 5h30 à 12h/semaine ateliers inclus. Cycle conclu par le Certificat d'Etudes Chorégraphiques CEC.

3^e cycle d'enseignement professionnel initial CEPI

Durée de 2 à 4 ans, 16h/semaine minimum, ateliers inclus. Evaluation continue et cycle conclu par le Diplôme National d'Orientation Professionnelle DNOP, délivré au niveau régional. Autour de leur spécialité, « la dominante », les danseurs pratiquent obligatoirement d'autres

disciplines, sont inscrits dans divers ateliers et bénéficient de cours de formation musicale danseur, de cours d'anatomie/physiologie, de culture chorégraphique, de master-class, avec l'opportunité de danser régulièrement dans des productions importantes.

>> Art dramatique

mise en place progressive du DNOP d'Art dramatique

Le CRR de Cergy-Pontoise s'engage dans la mise en place d'un cursus complet d'art dramatique, s'organisant à partir de 16 ans, en 3 cycles, terminé par un cycle d'enseignement professionnel initial.

Des activités d'éveil au théâtre sont proposées aux enfants dès l'âge de 8 ans jusqu'à 13 ans.

Eveil au théâtre

De 8 à 13 ans. 2h/semaine. Rapport à l'espace, au son, travail de groupe, de concentration, etc... avec la réalisation d'un projet en fin d'année.

Initiation au théâtre

De 13 à 15 ans, 2h/semaine. Travail sur la voix, la marionnette, le masque, les textes, etc...

1^e cycle : cycle de détermination

A partir de 16 ans. 3h/semaine. Durée du cycle 1 an.

2^e cycle : l'enseignement des bases

4h/semaine, réparties en 2 séances. Durée du cycle de 1 à 2 ans. Cours hebdomadaires, ateliers, et participation à des stages. A la fin de ce 2^e cycle, deux orientations sont possibles :

3^e cycle d'approfondissement des acquis

Conclu par un Certificat d'Etudes d'Art Dramatique CEAT. Durée du cycle de 1 à 3 ans, 6 à 12h/semaine, contenant un entraînement corporel et vocal, un travail d'interprétation, l'approfondissement de la culture théâtrale, et l'acquisition ou la maîtrise d'outils comme les ateliers d'écriture, et diverses disciplines acquises en 2^e cycle...

3^e cycle d'enseignement professionnel initial CEPI

Conclu par le diplôme national d'orientation professionnelle d'art dramatique DNOP Art Dramatique.

Volume horaire plus important, approfondissement des acquis, programme d'ateliers menés par des intervenants extérieurs, perfectionnement en techniques vocales et chorégraphiques, développement des projets individuels et collectifs des élèves...

Le DNOP est délivré au niveau régional.

L'équipe administrative

- > Directrice **Andrée-Claude BRAYER**
- > Secrétaire assistante **Dominique PEPIN**

- > Conseillère aux études . **Marie MAGNOLINI**
- > Secrétariat scolaire **Clara FLEURET**

- > Administratrice **Agnès BOIRON**
- > Organisation des concerts . **Séverine MARIE**

- > Régisseur général **Patrick AUFFRET**
- > Régie son **Sébastien LEMOINE**
- > Assistant Régie **David TAIEB**

- > Bibliothèque **Nacira ROKIA**

- > Accueil **Francine LENOIR**
..... **Thérèse ROCHA**
..... **Chantal FRADET**

L'équipe pédagogique

Structurée en « départements » regroupant plusieurs disciplines artistiques, avec l'aide de professeurs « coordinateurs » (signalés par*), l'équipe pédagogique se réunit tout au long de l'année et suit ainsi précisément le parcours de chaque élève.

Initiation musique et danse

- > **Hélène Leker**
- > **Laurence Gutierrez**

>> Les professeurs de musique

Département de formation musicale

- | | |
|-------------------------------|----------------------------------|
| > Sylvie Jalicon* | > Sylvie Thomas |
| > Françoise Malassigné | > Laurence Gutierrez* |
| > Christine Jean | > Evelyne Perriot* |
| > Agnès Micheland | > Dorothee Saucias Millat |
| > Sylvie Bensaïd | |

Département bois

- > *Flûte traversière* : **François Ducasse, Annick Marin, Anne-Claire Henry Lo Porto**
- > *Hautbois* : **Jean-Marie Poupelin**
- > *Clarinete* : **Sylvain Magnolini*, Pierre Dutrieu**
- > *Basson* : **Ludovic Tissus**
- > *Saxophone* : **Jean-Yves Fourmeau, Franck Olivier**

Département cuivres

- > *Cor et cor naturel* : **Norbert Vergonjanne***
- > *Trompette* : **Jean-Luc Ramecourt**
- > *Trombone* : **Patrick Sabaton**
- > *Tuba* : **David Maillot**

Département cordes pincées

- > *Harpe* : **Isabelle Lagors**
- > *Guitare* : **Marc Audier, Elisabeth Ehlacher, Yann Péran***

Département claviers

- > *Piano* : **Raymond Alessandrini, Magali Bourlet, Nicole Delmas*, Pascal Escande, Christophe Henry, Dominique Kim**
- > *Orgue* : **Philippe Brandéis**

Département cordes frottées

- > *Violon* : **Franck Della Valle, Nicolas Fromageot*, Nathalie Saint-Arroman, Aude Caulé-Lefèvre, Cécile Garcia-Moëller**
- > *Alto* : **Laurent Bruni**
- > *Violoncelle* : **François Poly, Maud Simon***
- > *Contrebasse* : **Esther Brayer**

Département de musique de chambre

- > *Accompagnement, Déchiffrage, Musique de Chambre* : **Liliane Bourdin-Hasson, Marylise Fourmeau*, Line Marand, Christine Nouvel, Thérèse Fevre, Julie Perruche**

Percussions

- > **Alain Huteau**



Département de musique ancienne

- > *Clavecin, continuo, musique de chambre baroque* : **Yannick Le Gaillard**
- > *Flûte à bec* : **Michel Quagliozi***
- > *Traverso* : **Hélène d'Yvoire**
- > *Viola de Gamba* : **Jérôme Hantaï**
- > *Théorbe* : **Yann Péran**

Département de culture musicale

- > *Analyse* : **Alain Besson**
- > *Ecriture (harmonie, fugue, contrepoint)* : **François Saint-Yves, Alain Besson**
- > *Harmonie au clavier* : **Christine Nouvel**
- > *Orchestration* : **François Saint-Yves**
- > *Histoire de la musique.*
Ecoute, option musique au bac : **Laetitia Chassain***
- > *Composition* : **Denis Bosse**

Département jazz et musiques improvisées

- > *Improvisation batterie jazz et histoire du jazz* : **Georges Paczynski**
- > *Piano-jazz et ateliers jazz (combos)* : **Olivier Léger**
- > *Jazz et musiques improvisées* : **Jean-Luc Fillon**
- > *Contrebasse jazz et ateliers cordes* : **François Méchali***
- > *Guitare jazz* : **Laurent Colombani**
- > *Formation musicale jazz, arrangement* : **Laurent Colombani, William Carosella**

Département voix

- > *Technique vocale* : **Françoise Carré**
- > *Accompagnement chant, formation musicale chanteur* : **Maurice Villette, Françoise Malassigné**
- > *Chœurs d'enfants, Maîtrise, Chœurs de jeunes et Ensemble vocal du CRR* : **Caroline Gaulon, Marine Fribourg**

Formation de formateurs

- > *Initiation à la direction de chœur* : **Caroline Gaulon**
- > *Initiation à la direction d'orchestre* : **Andrée Claude Brayer**

Pour ces deux cours, admission sur dossier.

Département danse

- > *Danse classique* : **Sophie Guégan**
- > *Danse jazz* : **Dominique Poustoly***
- > *Danse contemporaine : recrutement en cours*
- > *Initiation « musique et danse », écriture Laban* : **Hélène Leker**
- > *Formation musicale danseur* : **Sylvie Thomas**
- > *Accompagnement piano* : **Julie Perruche, Thomas Malet, Pascal Dessein**

Département art dramatique

- > **Coco Felgeirolles (CEPI)**
- > **Emmanuelle Meyssignac (initiation, CPA)**



Questions

Réponses



>> Comment allier scolarité et enseignement artistique ?

C'est possible grâce aux classes à horaires aménagés (CHAM) Primaires et Collège.

Dans le cadre d'un partenariat avec l'Education Nationale, les classes à horaires aménagés, équilibrant cours et horaires spécifiques, favorisent la qualité de l'enseignement et les résultats des élèves.

Admission sur test et dossier (scolaire et musical)

Coordinatrice des classes à horaires aménagés :

Marie Magnolini, conseillère aux études.

Adresses des différents établissements CHAM

• Groupe scolaire primaire « Le Chemin Dupuis »

Directeur : Monsieur HEYNER

Avenue des 3 Fontaines - 95000 CERGY

Téléphone : 01 30 32 53 50

Du CE1 au CM2, admission après tests conjoints

Education Nationale - CRR

Professeur coordinateur Laurence Gutierrez.

• Collège « Les Tolleuses »

Principal : Madame JOVER

1, avenue du Bois - 95000 CERGY

Tél. : 01 30 30 12 23

4 classes, de la 6^e à la 3^e.

Admission sur tests, et commission départementale :
Education Nationale - CRR en mai.

Professeur coordinateur Evelyne PERRIOT.

>> L'enseignement est-il ouvert aux adultes amateurs ?

Le CRR possède de nombreuses disciplines ouvertes aux adultes (groupe vocal, histoire de la musique, écoute, instruments baroques, continuo, chant, atelier chant, musique de chambre, jazz et musiques improvisées, etc...).

Le cursus non diplômant permet à des adultes possédant un niveau élevé (CEM) de bénéficier, selon certaines conditions, de l'enseignement du CRR sans être soumis aux examens annuels.

>> Puis-je louer un instrument ?

Un système de location d'instruments est à la disposition des élèves pour débiter la pratique instrumentale.

Par ailleurs, les élèves peuvent venir travailler au CRR en dehors des heures de cours : percussionnistes, clavecinistes...

en bref...

>> Les orchestres et ensembles instrumentaux

Les orchestres du CRR fonctionnent chaque semaine et réalisent des projets artistiques ambitieux autour de rencontres, de créations, de commandes, etc...

Orchestre symphonique

Obligatoire pour les troisièmes cycles et accessible dès la fin du 2^e cycle pour les cordes.
Mercredi : 18h15 - 21h (A-C. Brayer)

Orchestre Junior

Obligatoire pour les CHAM collège et accessible à partir du niveau préparatoire 2
Jeudi : 18h15-19h30 (E. Perriot)

Orchestres d'harmonie

2^e cycle (P2 à M1), mardi 17h45-19h
3^e cycle (M2, CPA et CEPI),
mardi 19h-20h30 (David Maillot)

Ensemble instrumental des jeunes (E.I.J.)

Cordes 2^e cycle, mercredi 16h30-17h30 (A-C. Brayer)

Orchestre Piccolo

Tout instrument à partir du niveau D2 à P1
Jeudi : 17h15-18h15 (E. Perriot)

Ensembles

Guitares, flûtes traversières, flûtes à bec, cuivres, saxophones, musique ancienne.

Ateliers de jazz et musiques improvisées

Lundi 16h-20h

>> Les frais de scolarité

Les tarifs sont disponibles à l'accueil du conservatoire. Des bourses peuvent être accordées aux habitants de l'agglomération de Cergy-Pontoise. Le règlement s'effectue en deux fois.
Se renseigner à l'accueil du CRR.

>> La bibliothèque

Le CRR est doté d'une bibliothèque riche de 16 800 ouvrages, dont partitions, livres ou documents de référence et 1 240 cd.

Consultation sur place : la bibliothèque est accessible à tout public.

Le prêt : Il s'adresse en priorité aux élèves et étudiants ainsi qu'aux enseignants du CRR, mais également aux usagers du réseau des écoles de musique et des bibliothèques de l'agglomération.

Les horaires d'ouverture sont les suivants :

Lundi de 11h à 13h et de 14h15 à 19h15
Mardi de 10h à 13h et de 14h15 à 19h30
Mercredi de 9h15 à 13h et de 14h15 à 18h30
Jeudi de 13h30 à 17h45
Vendredi de 13h30 à 17h30
Samedi de 13h à 18h

>> L'accueil des personnes à mobilité réduite

Le CRR accueille les personnes à mobilité réduite et s'efforce de répondre au mieux à leurs attentes. Pour des demandes spécifiques, se renseigner auprès de l'accueil.



www.cergy-pontoise.fr



Conservatoire à Rayonnement Régional de Cergy-Pontoise

Parvis de la Préfecture
BP 80309 - 95027 Cergy-Pontoise Cedex
Tél. : 01 34 41 42 53



Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise

Hôtel d'agglomération - Parvis de la Préfecture
BP 80309 - 95027 Cergy-Pontoise Cedex
Tél. : 01 34 41 42 43